OMALY SY ANIO, 1994, 33-36, 535-558

EVOLUTION DES SYSTEMES FAMILIAUX ET TEMPERAMENTS POLITIQUES : LE CAS DU BURUNDI DU TOURNANT DU SIECLE A NOS JOURS

par

Christian THIBON(*)

L'Afrique, terrain privilégié de l'anthropologie de la parenté, le Burundi n'a pas échappé à une telle attraction ; des premiers travaux ethnographiques à la sociologie-théologie, la question de la parenté a été particulièrement travaillée[1] au détriment de l'évolution des structures familiales, de l'histoire de la vie privée. Au demeurant la démographie des structures familiales est un sujet peu

(*) Département d'histoire,Université du Burundi .

1. Après les premiers travaux ethnographiques d'Hans Meyer *les Barundi*, rééd. S.F.H.O.M. texte doc. 21, Paris, 1984, 275 p. et du père Van der Burgt *Un grand peuple de l'Afrique équatoriale* , Paris, 1903, les principaux travaux de la période coloniale qui ont tendance à se répéter, sont de E. Simons, *Coutumes et institutions des Barundi*, Elisabethville, 1944, 143 p., de B. Zuure, *Croyances et pratiques religieuses des Barundi* 1929, 206 p., de R. Bourgeois, *Banyarwanda et Barundi. Tome II, la coutume*, Bruxelles, 1954, p. 133 et surtout de Delacauw, *Droit coutumier des Barundi*, dactyl. 1934, 46 p. publié dans *Congo* , 1936, 3, pp. 332-357 et 481-522.
A compter des années 51, au lendemain de "l'enquête sur les mœurs et coutumes" du vicariat apostolique du Burundi, les questions du mariage, de la famille ont été particulièrement étudiées par des ecclésiastiques dans le cadre des revues *Que vous en semble* du cercle saint Paul du Grand Séminaire de Bujumbura, dont les articles de J. B. Nterere, et *Au coeur de l'Afrique* dont le dernier article de C. Ntampaka, "La famille , les sociétés rwandaises et burundaises en évolution", 1991, pp. 54-78 et dans les travaux de théologie dont les études publiées de J. B. Bigangara, *"Mariage chrétien et mariage traditionnel burundais"*, 1989, 238 p. et *Pour une anthropologie de la famille et du mariage traditionnel*, Bujumbura, 1986, 240 p.

défriché, sûrement en raison des problèmes méthodologiques qu'une telle approche suscite[2]. Pourtant de tels thèmes alimentent en d'autres terrains des problématiques fécondes, ouvrent des pistes prometteuses ; c'est le cas des travaux croisant l'histoire des structures familiales et l'histoire politique, plus précisément l'histoire des tempéraments politiques[3].

L'objet de cette étude se propose d'évaluer les relations entre l'évolution des structures générales des groupes domestiques, des valeurs anthropologiques qu'elles génèrent et les formes idéologiques, l'attitude des populations, le fonctionnement du système politique pour la période contemporaine, du tournant du siècle à nos jours. La tyrannie des sources, leur fragilité statistique pour les périodes anciennes, l'histoire de la vie domestique présente les mêmes écueils que dans d'autres secteurs de la recherche, nous impose d'effectuer deux coupes chronologiques, de la période immédiatement pré-coloniale à l'entre-deux-guerres, des années 50 à nos jours, inégales quant à leurs références car la nature des phénomènes n'est quantifiable que pour une période récente depuis 1950.

Modèle familial dominant et structures ménagères 1890-1940

Au début de la colonisation, si l'on retient les premières descriptions des explorateurs, les structures du groupe domestique dit "traditionnel" dévoilent une double spécificité en comparaison avec l'organisation familiale prévalant dans le reste de l'Afrique.

Celles-ci présentent d'une part une certaine stabilité et verticalité ménagère définies aux yeux des Européens par une faible polygynie et une forte patrilinéarité, d'autre part la combinaison de trois aires relationnelles de solidarité communautaire à la terminologie quelque peu brouillée, puisque se superposent la communauté de résidence, le *rugo* (pluriel *ingo*), c'est-à-dire un ménage ou un groupe de ménages composant la maisonnée, la famille parentèle dont la profondeur généalogique remonte à l'arrière grand-père paternel désigné par le terme *muryango* parfois par le terme *inzu*[4], enfin la famille clanique, qualifié également de *muryango*, lignage majeur dont l'étendue et la dispersion géographique varient selon les circonstances de leur développement et qui se résument souvent à une simple référence générique patronymique.

2. Ces problèmes sont examinés par B. Lacombe et M. J. Lamy, "Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête", dans *Orstom cahiers sciences humaines*, 24 (3), 1989, pp 407-414.
3. Cf. les travaux d'E. Todd dont *L'enfance du monde, structures familiales et développement*, Paris, 1984, 251 p. et *La troisième planète, structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, 251 p.
4. Cette dénomination paraît plus fréquente au Rwanda. Cf. F. Nahimana, *Des lignages aux royaumes, des royaumes aux chefferies, du XVIe siècle à 1931"*, thèse Paris VII, 1986, 442 p. Elle a été répertoriée au Burundi par C. Gaudy, *Habitat et parenté au Burundi*, thèse Paris VII, 1984, 311 p.

Les premières études des administrateurs, des missionnaires puis des juristes qui s'intéressent aux cadres de la parenté dès les années 30, précisèrent et privilégièrent le premier de ces deux paramètres en étudiant les domaines de l'alliance, de la filiation, de l'autorité et de la transmission du patrimoine qui à des degrés divers se combinaient pour maintenir l'ordre public et moral "coutumier"[5].

Le caractère patrilinéaire et "patriarcal" fut particulièrement souligné. En effet, les pratiques de filiations et successorales, les stratégies matrimoniales confirment le rôle majeur du père. Ainsi le patrimoine était transmis intégralement à l'un des enfants : l'héritier de l'exploitation que ce soit l'aîné ou non, était désigné devant témoins ce qui se traduisait par la fréquence des ménages multiples selon la typologie de P. Laslett, de la corésidence des ménages du père et du fils.

Au début du siècle cette situation était générale quels que soient les niveaux sociaux et la localisation géographique, elle se traduisait par un type d'habitat commun malgré des variantes régionales, une forme d'habitat circulaire qui tel un ensemble d'atomes soudés autour de la case paternelle intégrait plusieurs cases correspondant aux différents ménages (marié et futur héritier, cadet en âge de se marier...), on possède des informations croisées, des descriptions et des croquis de cette "curiosité" ethnographique commune à l'aire de la région des Grands Lacs[6].

En outre les mécanismes de l'alliance que l'on peut reconstituer d'après la coutume et ses particularismes régionaux dévoilent la part active et prépondérante des parents, du père dans le choix des alliances, l'orientation exogamique familiale (interdit de consanguinité), la suprématie des stratégies parentales sur les motivations individuelles.

Ces stratégies ménagères visaient à renforcer le groupe familial par acquisition soit d'une nouvelle unité démographique (l'épouse), soit d'un bien (la dot) dans le cas de la famille de l'épouse et par capitalisation de valeurs honorables ; ainsi s'expliquent les préférences parentales comme le rejet des mésalliances, la propension endogamique territoriale. Aussi le contrôle et les contraintes exercés sur les jeunes générations, la soumission de ces dernières

5. Cette fixation sur la famille-ménage est significative chez les juristes qui se chargent de la codification de la coutume, d'où la fréquence des notes explicatives sur l'institution du mariage garant de l'ordre public dans le *Bulletin de jurisprudence du Ruanda-Urundi*, (vol. 2 à 14 d'octobre 1946 à mars 1955), en revanche est patente l'ignorance du rôle attribué par la coutume à la famille parentèle plutôt perçue comme facteur de désordre.

6. Cf. les travaux de Van der Burgt et H. Meyer dont croquis pp. 31-34, et tableau de l'habitat traditionnel selon les régions dont croquis C. Gaudy, *op. cit.*, pp. 31-33.

étaient de rigueur, des normes sociales justifiaient et renforcaient l'autorité parentale, cet environnement explique l'absence de classe d'âge, la séparation des classes sexuelles, les interdits et la répression des conceptions prénuptiales, voire le retard de l'âge du mariage, un mariage tardif en comparaison avec les âges moyens africains[7]. Des attitudes que l'on peut rapprocher de celles des sociétés générationnelles pastorales et que l'habitat dispersé favorisait.

Les premières enquêtes démographiques des années 20 et 30, du moins l'examen des fiches d'enquêtes lorsque celles-ci sont miraculeusement conservées, confirment cette prééminence des familles multiples verticales (corésidence père/fils, héritier + cadet)[8].

Ainsi le recensement de 86 *ingo* sur le site du futur chef-lieu du territoire de Rutana en chefferie Bagiriye réalisé en 1926-27 donne les résultats suivants :

Tableau I : La taille des *ingo* et leur classification selon les formes ménagères

	%	Taille moyenne	Age moyen Chef de *rugo*
Ménage nucléaire	38 %	5,70	40
Ménage nucléaire polygame	19 %	5,20	29
Familles élargies (parents + collatéraux descendants	7 %	8	33
Ménages multiples	27 %	9,80	44
Frérèches	8 %	7	35

Les conclusions tirées de ce sondage sont corroborées par les bordereaux de l'enquête entreprise dans le territoire de Muhinga en 1934-35 en chefferie Nyawakira, bien que plus imprécise (pas de références sur l'ethnie, le lignage, l'âge du chef de *rugo*, la propriété de têtes de gros bétail) l'enquête est plus entendue (plus de 800 cas).

7. Cf. C. Thibon, "Fécondité naturelle et fécondité contrôlée au Burundi de la fin du XIXe siècle à nos jours", *Annales de démographie historique*, 1988,pp. 179-192.
8. Il s'agit d' une étude démographique effectuée en chefferie Bagiriye, territoire de Kayogolo, colline Rutana en 1927-28 et de l'enquête démographique en chefferie Nyawanka, territoire Muhinga, collines Bukombine et Rwinkwavu en 1935-36. Archives nationales Bujumbura (ANB) AH 13-2.

	%	Taille moyenne
Ménage nucléaire	40 %	5,40
Ménage polygame	17 %	7,20
Famille élargie + frérèche	5 %	10,75
Ménages multiples	36 %	12,30

(Dans les deux cas, les migrants ne sont pas pris en compte).*

Les ménages multiples composent plus du quart des unités domestiques, ce sont les unités les plus peuplées (9,80 et 12,30), à Rutana les chefs de *Rugo* des ménages multiples sont en moyenne les plus âgés, on le retrouve autant dans les lignages tutsi (28%) que dans les lignages hutu (26%), ils peuvent être polygames. Une telle structure ménagère coïncidait donc avec une certaine réussite démographique (capitalisation d'actifs familiaux et de dépendants), économique, une accumulation qui suppose une réussite dans l'espérance de vie du chef de *rugo*.

Cette distribution des structures ménagères dévoile un cycle familial, la reproduction d'un modèle familial qui compte tenu de circonstances passe par différentes étapes ménagères, nucléaires, élargie et multiple, tout dépend en fin de compte de l'âge du chef du *rugo* et de l'écart d'âge entre le père et l'héritier potentiel, de la survie du premier.

Cependant si de telles pratiques successorales, matrimoniales et de domesticité entretenaient la puissance et l'autorité du chef du *rugo*, elles étaient par ailleurs contrecarrées par des tendances communautaires, par l'importance de la famille parentèle qui s'ingérait dans la vie de la maisonnée.

Obnubilé par un certain modèle familial il ne faudrait pas mésestimer l'autre dimension familiale qu'une lecture occidentale des coutumes ou que la rigueur des chiffres masqueraient. Certes à première vue les structures familiales bien que le nombre de ménage frérèche soit une première indication, leurs traductions dans l'espace, la dispersion et les formes de l'habitat ne témoignent pas du rôle de la parentèle, de même les coutumes semblent confirmer la primauté de l'autorité de l'aîné sur ses frères, la soumission de la femme épouse, le respect des ascendants. En revanche, les appellations et attitudes normatives, les interdits que tout individu se devait de respecter au risque de devenir un paria dénotent de la pesanteur de la famille parentèle, du rôle des frères, des ascendants collatéraux, des alliés voire des voisins lors des moments clés de la vie individuelle (initiation, succession, alliance, litiges) et domestique (la

construction du *rugo*) d'une façon pratique, rituelle et symbolique et dans les relations affectives.

A l'évidence ces cérémonies avaient une fonction idéologique dans la mesure où elles ressoudaient le groupe autour du chef du *rugo* mais ce dernier était prisonnier de ce mode de fonctionnement lignager[9]. A titre d'exemple, la procédure de la succession est symptomatique de ce partage des compétences, c'est ainsi que le "grand frère" ayant hérité du "bugabo" de l'autorité paternelle devait s'occuper de ses "petits frères" en leur accordant une part du patrimoine foncier et pastoral, en les aidant dans la constitution de la dot, ils devaient patronner ses sœurs dans la recherche d'alliance. Le choix souverain du père n'était pas remis en cause mais le maintien et le respect de l'autorité supposaient une pratique post-successorale plus égalitariste, l'unité de la parentèle en découlait !

Par ailleurs, une part de l'autorité était déléguée de l'aîné aux cadets, les frères étaient des "pères" tant pour leurs enfants que pour leurs neveux, ceux-ci "frères" ne pouvaient engendrer des conjoints l'un pour l'autre alors que le mariage entre cousins croisés (avec des enfants des frères de la mère ou des sœurs du père) était toléré si ce n'est souhaité, agissant comme un renchaînement d'alliance entre parentèles (l'union était indiquée), il en était de même du mariage entre beaux-frères et belles-sœurs[10]. Pour les mêmes raisons et pour éviter les problèmes de la restitution de dot, le lévirat était toléré et renforçait le principe de fraternité. Aussi, n'était-il pas étonnant de découvrir des ménages frérèches, l'organisation de l'habitat traditionnel du Buyogoma reflète cette situation ménagère qui, encore de nos jours, est fréquente dans les zones périphériques de peuplement[11].

Le principe de fraternité ne découlait donc pas d'une situation exceptionnelle ou de substitution du père mais intervenait de façon structurelle.

De plus la liberté accordée aux descendants met en valeur la famille parentèle qui regroupait la ligne des ascendants/descendants selon les règles de la filiation patrilinéaire et de la résidence virilocale.

Ainsi la coutume accordait aux descendants une liberté de manœuvre, qu'ils s'agissent de la pratique de l'*icibare* - lopin de terre que le père accordait aux fils en âge de se marier pour se constituer une dot - ou des pratiques de rapt de

9. Cf. J. Vansina, "Lignage, idéologie et histoire en Afrique équatoriale" , *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, 1980, pp. 133-155.

10. Cf. L. de Sousberghe, "Les cousins croisés ", *Travaux de l'Université du Burundi*, UOB, 1968, B, N° 12, 120 p.

11. Une enquête, menée sur un front pionnier de la région de l'Est du Burundi, a révélé un pourcentage non négligeable de ménages-frérèche soit 5%, il s'agit d'exploitations en voie d'installation de migrants lointains. Enquête C. Thibon, Projet CAMPUS, à paraître 91-92.

séduction auxquelles les familles devaient se plier[12]. Elle concourait à créer une distance entre le père et le fils comme pour les interdits fait aux pères d'accès dans la demeure de leurs fils et belles-filles qui prenaient parfois une dimension symbolique[13]. Des exemples d'une marge de manœuvre certes étroite mais bien réelle que les règles de l'économie domestique, la dispersion des biens et patrimoines fonciers et pastoraux imposaient par ailleurs.

Enfin la famille parentèle pouvait annihiler l'autorité paternelle en plusieurs occasions comme lors de l'initiation sociale qui correspondait à l'accession au rang de notable de colline, un acte public d'accession à la "citoyenneté" à l'image du mariage, acte officiel d'émancipation. Mais surtout elle intervenait en cas de mésentente (cas de conseil de famille) lors des successions (regard sur les patrimoines et usages communs en dehors des acquêts).

Le respect de ces règles de la filiation n'empêchait pas une ouverture à la parenté par alliance. Certes selon les usages, la situation des épouses (appartenance ou non à la parentèle) n'était pas claire dans la mesure où le divorce (répudiation ou départ volontaire) équivalait au retour dans leur famille d'origine, mais la terminologie et la littérature orale nous éclairent sur la considération qui entourait les relations entre la grand-mère et le petit-fils, avec les femmes du côté de l'épouse comme du côté du mari[14], sur les rôles que le système patrilinéaire reconnaissait à la lignée maternelle.

De même les voisins (*ababanyi*) pouvaient s'ingérer dans les affaires familiales, sociabilité qui peut se confondre avec le droit de regard de la famille parentèle compte tenu de la fréquence des peuplements en groupe qui entretient une identité territoriale. Au demeurant la relation parentale n'était pas inconditionnellement déterminée par la communauté et l'alliance, les proverbes et dictons attestent de l'importance de l'esprit de bon voisinage que les usages ou travaux communautaires entretenaient. Souvent le pacte de sang, la fraternité de sang engagé solennellement devant témoins fidélisaient ces relations d'amitiés et imposaient le respect rigoureux de règles et interdits comparables à ceux existant dans les relations familiales.

La famille parentèle apparaît donc comme le pendant à la maisonnée, à la famille-ménage, cependant portant le même nom elle ne doit être confondue avec le clan ou lignage maximal, celui-ci correspond à la famille au sens très large.

12. Au sujet des "rapts de séduction", cf. l'arrêt d'un jugement du tribunal d'appel du Ruanda-Urundi du 12/11/48 et notes dans *Bulletin de Jurisprudence*, mai 1949, pp. 412-419.
13. L'interdit portait sur l'usage des poutres de l'habitation.
14. L'étude de la terminologie a été menée par C. Gaudy, *op. cit.*, N° 4, et P. Ngarambe, J.L. Vincke, "Pragmatique de la terminologie de parenté rundi", dans *La Civilisation ancienne des peuples des grands lacs*, Bujumbura/Paris, CCB/Karthala, 1981, pp. 360-369.

Au nombre de 200 à 300 si ce n'est plus[15], dispersés et entrecroisés géographiquement, ils regroupent les familles parentèles descendant d'un même ancêtre dont ils portent parfois le nom mais dont on a souvent oublié la généalogie commune. Il témoigne d'une dégradation différenciée d'un système lignager qui a implosé suite à la croissance démographique (multiplication par segmentation et dispersion géographique) et au renforcement de la monarchie. A la différence des royaumes voisins la monarchie ne les a pas intégrés et reconnus administrativement[16], leur justification politique n'existait pas si ce n'est pour certains lignages tutsi et hutu qui cultivaient leur mémoire et filiation lignagère à des fins statutaires ou stratégiques (cas des "bons lignages" détenteurs des fonctions à la cour et s'apparentant à l'aristocratie) ou dans certaines régions périphériques, encore fallait-il dans ce dernier cas qu'ils fussent suffisamment concentrés sur un territoire et soudés par le respect à des références communes (respect de certains interdits). Ainsi quelques lignages/clans se maintenaient-ils en raison de leur relation avec le pouvoir, certains possédaient une influence locale, du moins si leur densité était constante, mais déjà au début du XXe siècle la majorité des clans n'avait plus qu'une signification patronymique plus ou moins bonne, qu'on pouvait ignorer, revendiquer ou fabriquer.

Nous pouvons provisoirement conclure que les structures familiales "traditionnelles" reposaient essentiellement sur la famille-ménage et la famille parentèle, avec deux logiques contradictoires qui privilégiaient soit l'autorité du père soit la solidarité des frères, le contrôle des jeunes générations ou leur indépendance, la soumission des brus et des épouses mais aussi l'entretien des alliances. L'étude des termes de référence et d'adresse dévoile cette situation ambiguë ; les termes de différenciation complémentaire et hiérarchique (mari/épouse - aîné/cadet - génération supérieure et inférieure) voisinent les termes symétriques égalitaristes fondés sur une "neutralisation complète des destinations d'âge et de sexe" (cercle des frères, cousins, alliés, amis et voisins)[17].

La réussite de l'institution familiale se trouvait dans l'équilibre entre ces deux tendances, cette combinaison des familles-ménages et parentèles assurait à chaque membre une solidarité économique, sociale et une protection (contre la vendetta) d'autant plus grande que le groupe était étendu à la différence des "familles faibles" qui n'arrivaient pas à comptabiliser des ménages et des bras.

15. Pour une liste des lignages, cf. Simons (*op. cit.*, n° 1). Rodegem, *Anthologie rundi* , Paris, 1973, 417 p. mais les travaux en cours sur un tel sujet dans les régions de l'est dévoile une segmentation/création forte des lignages.
16. Cf. B. Potash, *Lineage and State relations in five interlacustrine bantous societies*, New York University, 1970, 212 p.
17. Cf. P. Ngarambe, *op. cit.* n° 14, p. 368.

Un tel système familial reflétait les critères démographiques et économiques : la croissance démographique familiale n'était possible que par une stratégie conjuguée de reproduction verticale et de cooptation, une fécondité réussie et une capacité d'absorption d'alliés, de voisins, d'amis... Il en était de même du système économique, des logiques de survivance qui imposaient l'entretien, la stabilité et la multiplication des terroirs ménagers, la dispersion du cheptel afin de réduire les risques de pénuries alimentaires ou d'épizooties.

Le système familial "traditionnel" était donc bipolaire et la complémentarité de ses deux pôles, de ses logiques antagonistes supposait une armature normative sociale particulièrement pesante, la multiplication des interdits et la répression des déviances par le voisinage, nécessitait également des pratiques de réciprocité, d'échanges à l'image de la dot/contredot, du cérémonial et rituels des principaux moments de la vie privée et familiale.

Pour reprendre la typologie d'E. Todd[18], un tel système familial s'inspirait et inspirait autant les valeurs d'autorité (culte du père), d'inégalité (exclusion des cadets), de particularisme et de stabilité (reproduction de la famille/souche) que des valeurs communautaires (la fraternité), d'assimilation (lignagère et de sociabilité de voisinage).

Une telle organisation familiale différait des systèmes familiaux voisins qui se caractérisait par une polygamie de masse, une succession horizontale avec des tendances matrilinéaires ou générationnelles. Certes la polygamie existait au sein de l'aristocratie qui en usait comme un instrument d'alliance politique et au sein de la paysannerie mais sous une forme restreinte et exceptionnelle (polygame consécutif à l'infécondité de l'épouse). En réalité la faible valeur de la dot, les difficultés pour acquérir un second *itongo* (exploitation) pour y caser la seconde épouse réduisaient les opportunités d'épouser une seconde femme qui occasionnait des tensions au sein des familles[19]. En outre les valeurs et pratiques induites par la polygamie ou qui généralement l'accompagnent comme la précocité du mariage, un écart d'âge élevé entre époux, le célibat des cadets, les tabous retardant la reprise des relations sexuelles après l'accouchement étaient inconnues au Burundi, ayant des effets déstabilisateurs sur les familles elles allaient à l'encontre des normes familiales.

Toutefois cette définition supporte une critique. Bien que dominante, cette organisation familiale que la coutume dessine, ne se retrouvait pas telle quelle

18. Cf. la typologie d'E. Todd dans la *troisième planète, op. cit.*, pp. 67-114, pour le modèle familial autoritaire ; toutefois la définition des systèmes africains paraît généraliste et ne convient pas au Burundi.

19. Cf. les expressions populaires et proverbes plutôt négatifs concernant la seconde épouse.

dans la réalité, les usages concouraient à définir des normes, règles ou modèles auxquelles se référaient les unités domestiques et familiales. Mais le contexte démographique, socio-économique du tournant du XIXe-XXe siècle agissait sur elle de deux façons, en favorisant un processus d'atomisation individuelle et en valorisant les stratégies non familiales par cooptation de bras et ménages, une évolution complexe qui combine dislocation et recomposition du tissu familial. Ainsi la crise démographique, l'essor des dépendances foncières, du métayage en particulier, les rivalités politiques internes entre chefferies qui accroissent la mobilité et l'instabilité par déchéance, fragilisaient les complexes familiaux. Par ailleurs les stratégies individuelles hors familles se multiplièrent soit à des fins de promotion au contact des cours, soit et plus fréquemment à des fins de protection, c'est le cas des migrants errants sans terre *"Kinege-Bashuba"*[20]. Orphelins, ces derniers n'avaient comme recours que rentrer dans une clientèle politique ou une dépendance foncière. En fin de compte l'existence d'une marge sociale dont le vécu familial était aux antipodes du modèle familial dominant, entretenait celui-ci en donnant aux maisonnées des unités démographiques que la reproduction en temps de crise ne pouvait difficilement assurer.

Structures familiales et système politique "traditionnel"

Si la constitution d'un tel système reste un mystère, l'existence d'une culture familiale, la vitalité de ses usages engendraient des valeurs d'autorité et de discipline, des représentations qui implicitement ont fait le lit d'un système étatique autoritaire.

En effet, les pratiques familiales agissent de deux façons, d'une part, elles alimentent l'idéologie étatique de valeurs familiales influençant les pratiques politiques et sociales, fournissent au pouvoir une sémantique, d'autre part, elles favorisent l'identification d'une société à un régime donné en cultivant une personnalité de base, un tempérament anthropologique.

C'est le cas du Burundi ancien où le système familial fournit au pouvoir un modèle et un langage ; le roi - le *mwami* - concentrait sur sa personne les différentes images du père, c'est-à-dire l'autorité, la redistribution et la fécondité. D'une façon symbolique les rituels royaux comme la fête des semailles inauguraient un calendrier agraire qui se prolongeaient avec des rituels familiaux comme la fête des prémisses. En outre la gestion du royaume, les stratégies s'ingéniant à manipuler les réseaux de parenté, les problèmes dynastiques (cas des reines mères), renvoyaient à des pratiques expérimentées à l'intérieur des familles.

20. Multiplication des formes de dépendances personnelles.

Mais surtout le recouvrement des valeurs du politique et celles du familial comme le suggère la fréquence du terme *abagabo* concernant 170 proverbes sur 4000 recensés par Rodegem[21] qui désigne à la fois les hommes, les pères, l'héritier, les propriétaires, les chefs, les notables, facilitait l'identification à l'ordre politique. L'apprentissage du politique se faisait au sein des familles, la socialisation familiale intériorisait des valeurs autant pertinentes dans la sphère domestique que dans la sphère politique. Ces valeurs, le respect de l'autorité mais aussi les compensations horizontales qui brouillaient toute autorité verticale, se retrouvaient également dans le système politique traditionnel du moins celui que l'on décrit pour la fin du XIXe siècle dont la réussite à l'image des familles dépendait d'un jeu complexe des relations d'autorité verticales et de relations horizontales, des réseaux de parents d'alliés et de clients présents surtout à la périphérie du royaume.

EVOLUTION DES STRUCTURES MENAGERES ET DES MODELES FAMILIAUX DE 1940 A NOS JOURS

La mise en dépendance coloniale va mettre en cause l'appareil politique ; cette dénaturation et déstructuration, aujourd'hui bien étudiées, ne doivent nous faire oublier l'étendue et l'intensité des changements socio-économiques qui dès l'entre-deux-guerres, ont bouleversé et recomposé le tissu social, la famille n'est pas restée à l'écart de cette bourrasque qui s'amplifiera avec le décollage démographique des décennies de l'Indépendance.

De nouvelles valeurs familiales

Dès les premières années de l'Indépendance, plusieurs voix s'élèvent pour s'attrister de l'essor de l'individualisme, du déclin des valeurs familiales et communautaires, de la perte de sens moral que l'économie du marché aurait introduit. Cette prise de conscience de l'élite cléricale date du début des années 60, elle atteignit ensuite une partie de la classe politique dont la réflexion se cristallise sur le thème de l'*Umushingatahe* (sage des collines).

L'article de J. B. Nterere dans la revue du Cercle Saint Paul du Grand Séminaire de Bujumbura est symptomatique de l'intérêt porté à la famille/ communauté parentèle alors que les premiers signes des carences de l'Etat-providence des Indépendances sont flagrants[22]. Même si les raisons invoquées de l'essor et du déclin sont discutables car caricaturales, le constat fait apparaître des tendances d'individualisme et de valorisation de "la famille directe". Les

21. Cf. Rodegem, *Anthologie rundi, op. cit.*
22. Cf. *Que vous en semble,* 1969, 3, pp. 1-16.

juristes chargés de la rédaction du code des lois firent la même observation : A. Verbrughe constate qu'un "stade avancé d'individualisme s'est progressivement substitué au cadre traditionnel actuellement dépassé" et distingue deux évolutions : le déclin des clans et de l'autorité de la famille-parentèle d'une part, ensuite le remplacement progressif de la famille parentèle par la famille-ménage[23].

Cependant bien que lucides, ces observations restent influencées par des jugements moraux et des approches corporatistes et ne témoignent que partiellement de la complexité et de l'intensité des changements, elles sont prisonnières d'une conception dualiste tradition/modernité, communauté/individu que les images de l'évolué leur renvoyaient.

Aussi nous est-il apparu intéressant de reprendre leur cheminement en élargissant la perspective d'analyse dans trois directions : la prise en compte du changement des valeurs, des structures ménagères et si possible leur mesure, la restitution des conditions démographiques et économiques, domestiques.

En ce qui concerne les valeurs familiales, les sources[24] dont nous disposons dévoilent deux tendances : l'indépendance des jeunes générations et le renforcement de l'autorité paternelle. Cette évolution contradictoire suscite parfois l'intervention des autorités judiciaires mais les meilleurs indicateurs sont les questions d'alliance, de succession et de filiation.

Ainsi les pratiques matrimoniales se libéralisèrent, accordant aux futurs époux une liberté de manœuvre plus importante que dans le passé, l'autorisation des parents se réalisent de plus en plus à priori après le choix des fiancés. Dès les années cinquante, ce relâchement est révélé par la disparition de pratiques matrimoniales marginales comme le mariage d'enfants, du recul des certains interdits endogamiques[25], cette tendance est entretenue par le rajeunissement de l'âge au mariage surtout dans les régions où la monétarisation et le travail salarié se sont imposés et facilitent la constitution de la dot indépendamment des parents. Les articles sur le mariage du *Bulletin de jurisprudence indigène et coutumier* constate que les "jeunes gens et filles qui ne s'embarrassent plus des dispositions du mariage coutumier et conviennent de se marier, mettent sur échec la volonté des parents", note que le mariage par rapt se généralise, dans ce

23. Cf. de Clerck, *Introduction à l'étude du droit coutumier*, polycopié, UOB, 1966, 60 p. ; A. Verbrughe, "L'institution familiale en droit coutumier rundi", dans *Revue de l'Université Officielle du Burundi (RUOB)*, 3, 1968, pp. 27-33 ; L. de Clerk, "La dot en droit coutumier actuel du Burundi", dans *R.U.O.B.*, 1968, 6, pp. 91-99.

24. Le *Bulletin de jurisprudence* et l'Enquête du vicariat de 1951 composent un fond de données que l'on peut croiser avec des sources orales biographiques ou des enquêtes sondages.

25. D'après l'"enquête sur les mœurs et coutumes", Vicariat apostolique du Burundi, 1951, dactyl. et le *Bulletin de jurisprudence*, "Notes à propos du mariage coutumier indigène en évolution", 8 janvier 1950, pp. 440-455.

cas le versement de la dot se réalise mais à postiori comme une reconnaissance, le Tribunal d'Appel du Ruanda-Urundi va entériner cette pratique n'envisageant le rapt comme une infraction de viol que dans deux circonstances, le cas d'un rapt d'une fille chrétienne sans son consentement malgré l'autorisation du père, et le cas d'un désaccord fille/père qui mettrait en cause l'ordre public[26].

Cette restriction du rôle des parents se vérifie également dans la libéralisation des droits de succession, accordé à la fille, à l'enfant adoptif (droit à la vocation successorale et droit à l'usufruit) qu'officialisa le Tribunal du Mwami (22.4.43). Des comportements modernes que les missions cultivent en recueillant et en baptisant les individus en rupture de société selon la coutume, les filles-mères en particulier.

Ce relâchement des mœurs est décrit par l'*Enquête sur les moeurs et coutumes du vicariat apostolique au Burundi*, précédée par un inventaire comparé des diocèses africains. Cette étude menée en 1951 estime qu'"autrefois les mœurs étaient plus rigides et la coutume plus sévère" et établit une liste des tolérances envers la règle traditionnelle au profit des générations montantes. Cette affirmation de la jeunesse, aux origines de la "famille moderne"[27], se trouve confirmée par l'action missionnaire, en effet celle-ci a considérablement marqué les relations familiales ; valorisant le baptisé et le scolarisé, elle a brouillé les hiérarchies familiales, imposant la monogamie, pourchassant certaines pratiques comme le lévirat elle a suscité des révisions familiales, des répudiations au sein des familles qu'elles tenaient à reconnaître comme des ménages nucléaires[28]. Au demeurant comme pour la question de la religion traditionnelle, l'Eglise catholique a tardivement pris conscience de l'encadrement moral que pouvait jouer la communauté familiale, elle a longtemps suspecté le milieu familial et par idéal pédagogique a tenté de préserver les scolarisés de l'emprise familiale jugée néfaste.

Ce mouvement de libéralisation des mœurs et l'individualisme furent soutenus par les interventions judiciaires coloniales et postcoloniales[29] ainsi que par la forte mobilité individuelle de la main-d'oeuvre en quête de numéraire

26. Cf. arrêt d'un jugement du tribunal d'appel du R. U., 12/11/1948.
27. Selon la terminologie de E. Shorter dans *Naissance de la famille moderne* conviendrait dans ce cas.
28. L'enregistrement des chrétiens en fiche de ménage (les *status animarum*) qui ne retenait que le cadre nucléaire, le souci de regrouper les ménages en un habitat moderne (de briques et rectangulaires) sont quelques illustrations de cette démarche.
29. Verbrugghe constate en 1968 que "l'influence conjuguée de l'administration territoriale et du pouvoir judiciaire a fait reculer le principe de solidarité au profit de l'individu" : *op. cit.*, n° 20, tandis que dans le *Bulletin de jurisprudence* (mars 1955, p. 340) un professeur à l'Université coloniale écrit: "nous pensons que le juge ne doit pas s'attacher à ce que la coutume disait il y a 10 ou 15 ans, mais voir ce que le bien commun exige, qu'elle vise un rôle de régulateur de la vie indigène aujourd'hui". Une tendance que le code de la famille n'a pas contrariée.

pour payer l'impôt ou attirée par les pôles de développement régionaux, des migrations qui ne se sont pas taries avec l'Indépendance. Il s'est réalisé au détriment de la famille parentèle alors que le rôle du père se voyait renforcé pour les mêmes raisons évoquées précédemment. Ceci est perceptible dans les modifications apportées aux pratiques testamentaires de plus en plus autoritaires et autonomes, d'autant plus que la part des biens acquis ou valorisés (plantations), du patrimoine individuel s'est accru par rapport aux patrimoines collectifs de la parentèle.

L'histoire récente de la dot et du mariage résume bien cette double évolution, marqué par l'individualisation au profit des parents et des époux. Le renchérissement de la dot illustre le rôle accru des parents géniteurs ; en partie provoqué par la monétarisation, il découle également de l'idée matérialiste animant les parents qui attisent une surenchère selon le *Bulletin de jurisprudence*. L'Eglise, l'administration s'en inquiétèrent et tentèrent sans succès d'en stabiliser le montant, d'"habituer les Barundi à la suppression de la dot par conseil et persuasion"[30]. Garantie parmi d'autres d'une alliance entre parentèles — le cérémonial en comporte d'autres — la dot est devenue un instrument d'accumulation aux mains des parents directs, puis a évolué au profit du couple tant et si bien que dans la décennie soixante, "elle se rapproche de la dot de style occidental et perd progressivement de l'intérêt pour les parents de la jeune fille"[31], même si le cérémonial se maintient renforcé par la procédure catholique et reste plus que jamais un moment essentiel de la sociabilité souvent plus horizontale que verticale.

Ce glissement de valeurs, une individualisation sous fond de repliement ménager, ne traduit pas pour autant une modernisation linéaire de la famille, le passage de la tradition à la modernité. A ce sujet l'évolution de la polygamie est symptomatique. Loin de disparaître la polygamie (cf. tableau II) se maintient ; certes elle n'atteint pas un seuil de représentation massive (10%) mais sa disparition malgré les efforts conjugués de l'Eglise et de l'administration publique ne se vérifie pas, bien au contraire elle tend à s'étendre dans les régions périphériques et traduit alors des stratégies ménagères d'accumulation d'actif familial. Dans l'est du pays, une enquête en cours montre qu'une telle pratique est autant partagée par les migrants que par les autochtones traditionnellement présentés comme polygames (voire par les "intellectuels")[32] et ne résulte pas d'une accumulation en fonction de l'âge du chef de *rugo* mais plutôt d'une stratégie cohérente qui compense alors le manque de main-d'œuvre masculin de la classe d'âge en position d'accumulation 30/40.

30. Cf. Conseil du Mwami 23-26/11/1943.
31. Cf. J. B. Ntahokaja, "Evolution de la dot au Burundi", *RUOB*, II, 7, 1968, pp. 141-149.
32. Cf. enquête Campus.

Tableau II - L'évolution de la polygamie à l'échelle nationale et par province depuis 1951

Pourcentage de couples polygames (chiffres Massinon dans *Culture et société*, 6, 1983)				
1931	1945	1949	1955	1959
7,5 %	7,9 %	6,2 %	4,6 %	2,8 %

Pourcentage des mariés polygames			
	1953	1971	1986
Bubanza	12,2	13,6	23
Bururi	14,2	6	4/23°
Kitega	2,9	2,9	8
Muyinga	17,9	24,2	19
Muramvya	3,8	2,8	4
Ngozi	5,8	1,8	8
Rutana	19	13	4/19°
Ruyigi	16	24	19
Bujumbura	11	9	15
Moyenne nationale	11,4	8,3	10,4 %

(°deux espaces naturels distincts)

(source : 1953 enquête AIMO du 23/9/53 AN/AH 13/14, 1971 enquête démo, 1986, DHS.EDS).

Ce changement des valeurs amorcé durant la période coloniale a touché l'ensemble de la population, les évolués et la population paysanne qui était encadrée par les missions ; en 1959 la seule Eglise catholique recensait 1. 400. 000 baptisés sur une population estimée à près de 2. 200. 000 habitants[33].

Par ailleurs, les nouvelles conditions économiques et démographiques qui se mettent en place, ont eu une résonnance sociale importante, peu de populations échappèrent à une telle accélération qui a pertubé et remanié les structures ménagères.

33. Cf. *Statistiques des Missions catholiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Léopolville, 1959, dépôt d'archives de Muyange.

La transition démographique et les structures ménagères

En premier lieu on note une importante mobilité des populations : abusivement présentées comme casanières, celles-ci vivaient une mobilité de groupe alors qu'elle participe à partir des années 30 à des courants migratoires individuels internationaux puis interrégionaux. Ce fut le cas des peuplements périphériques qui subissent l'attraction des pôles d'immigration sollicitant une main-d'œuvre célibataire masculine, dans les zones ébranlées par les famines et disettes de la période coloniale, enfin des espaces de densités élevées qui dès les années 70 alimentent des courants d'exode rural sélectif.

Il s'ensuit au sein des populations régionales et des familles des déséquilibres structurels (*sex ratio* et classes d'âge) et un pourcentage d'absence élevé. Bien plus le migrant se perçoit comme un déraciné, traditionnellement l'errant cherchait une protection ce qui le ramenait au rang de serviteur[34], il en est de même du migrant qui faute d'un environnement familial n'a plus que le recours de la protection ou de la dépendance salariale.

Par ailleurs, la pression démographique comme le suggère le tableau suivant, entraîne des tensions au sein des familles lorsqu'il s'agit d'attribuer le foncier.

Tableau III - Evolution des densités (hors densités urbaines et périurbaines, lacs non compris)

	1950	59	62	65	70	74	79	82	90
hab/km	68	79	92	127	134	141	154	165	207
mini	36	33	41	51	62	66	68	74	73
maxi	137	147	184	223	262	292	285	305	360

(source : 1950/62 rapports administratifs, 65/70/82 enquête démo, 79/90 recensement).

Aussi les rivalités père/fils au sujet de l'*icibare*, entre frères, la concurrence pour accéder une fois marié à l'usufruit du patrimoine familial sont de plus en plus fréquentes[35] ; des litiges que les conseils de famille ne possédant pas de marge de manœuvre foncière ne peuvent plus régler comme dans le passé et qui suivent alors une procédure judiciaire, tendent à s'accumuler en raison de la

34. Cf. le vieux terme d'*ikinege* errant qui a pris le sens de serviteur dépendant, le déraciné se perçoit comme un dépendant.
35. Cf. maîtrise de D. Musongera, *Approche psychosociologique de la perception de la rivalité fraternelle* , Bujumbura, F.P.S.E, UB, 1986, 398 p.

réduction du patrimoine familial et de l'élargissement de la descendance (cf tableau IV) suite aux gains notables de l'espérance de vie (plus quinze ans) et à la réduction de la mortalité infantile (de 250‰ dans les années quarante à 125‰ en 1980).

Tableau IV - Fécondité rétrospective et fécondité actuelle (ou descendance moyenne et indice conjoncturel de fécondité)

	1951/56	56/61	61/66	1970	1973/74	1979	1984	1986
FR	5,59	5,64	5,98	5,90	5,38/6,60	...	6,37	6,90
FA	...	...	...	5,90	7,31	6,30	6,44	7,20

(source : 1951/66 descendance moyenne des femmes en vie en 1971 dont la période féconde s'est terminée en 1951/56... cf. Enquête démographique 1970, 1973/74 enquêtes échantillonnées Navas et Robatel, 1979 recensement, 1984 enquête UNICEF, 1986 enquête DHS.EDS).

Au reste cette pression démographique rogne le capital de sympathie du voisinage en multipliant les problèmes fonciers de mitoyenneté et incite les propriétaires à vendre pour des raisons spéculatives ou de survie une partie ou la totalité de leurs biens alors qu'aux yeux de leur entourage familial, ils n'en sont que des dépositaires. Les familles burundaises qui, historiquement, n'ont pas connu de faim de terre, se trouvent aujourd'hui acculées soit à privilégier le détenteur ou l'héritier potentiel, soit à partager, ce qui réduit considérablement la taille des exploitations familiales.

La croissance démographique en modifiant les conditions d'existence et de reproduction des familles et en fragilisant l'exploitation domestique a forcé, atomisé les tendances ménagères nucléaires et individuelles aux dépens de la maisonnée, de la corésidence et de la famille parentèle.

Cette évolution se vérifie dans les modifications subies par les structures ménagères à partir de 1952 que l'on peut suivre et sérier d'après des données statistiques fiables (les enquêtes démographiques de 1952, les enquêtes démographiques et agricoles des années 60, l'enquête démographique de 1971 et le recensement de 1979, enfin le recensement de 1990).

Tableau V - Moyennes nationales personnes par rugo et par ménage (maximum et minimum par province)

Année	1930/40	1952	65/66	70/71	79	83	83/87	90
pers/rugo	8,3	7,3	6,6	5,7	6,3	6,1	5,9	...
maxi	8,3	8,1	7,8	6,3	7,4	8,2	8,1	...
mini	8,2	5,6	5,2	5,4	5,1	5,1	4,5	...
pers/mén.	...	...	4,0	4,4	4,6	...	...	4,6

(source : 1930/40 sondages régionaux AN /ah 12/13, 1952 enquête démo stratifiée par régions naturelles , 65/66 enquête démo nationale et premières enquêtes agricoles ISTEBU, 1970/71 enquête démographique, 1979 recensement, 83 enquête ISABU "études et doc" 13. 1. 1983, 83/87 enquête agricole ISTEBU, 90 recensement).

D'après le tableau suivant on observe une réduction de la taille moyenne du *rugo* (de 7,3 à près de 6 entre 1952 et les années 80) qui apparaît avoir été plus élevée pour la période de l'entre-deux-guerres (8,34/8,29), la taille moyenne des ménages reste constante (4,40 m en 1965 - 1971 ; 4,60 en 1979 et 1990), du moins augmente peu (+0,60 unité) alors que la croissance démographique devrait logiquement se traduire par une augmentation plus significative de la dimension du ménage.

L'augmentation de la population, son quasi doublement entre 1965 et 1990 ne se reflète donc pas dans les structures familiales. En revanche le resserrement autour du ménage principal nucléaire est net, comme si les nouvelles conditions démographiques ne favorisaient ni les familles nombreuses, ni les ménages multiples, ni le maintien sous le toit familial des enfants en âge de se marier, ni la cohabitation entre ménages jeunes et vieux.

Toutefois cette évolution est différenciée selon les espaces régionaux, les provinces (cf. tableau VI), plus particulièrement selon les régions naturelles :

Tableau VI - Moyennes régionales de la taille du rugo/personne

Région/province	1952	65/66	70/71	79	83/86
Mosso/Ruyigi	6,3	...	5,40	5,89	...
Buyogoma	5,6	...	5,40	5,89	...
Kirimiro/Gitega	7,04	6,35	6,30	6,54	...
Muyinga	7,48	5,22	5,70	5,17	4,7

Région/province	1952	65/66	70/71	79	83/86
Ngozi	...	5,64	5,70	5,94	...
Bururi/Bututsi	...	6,01	6,00	6,32	8,2
Bururi/ouest	...	6,01	6,00	6,32	6,1
Bubanza	...	6,50	5,30	6,18	6,0
Bujumbura rural	...	...	...	7,42	6,5
Muramvya	8,14	7,80	7,70	8,07	...

(source : cf. tableau V)

Les régions périphériques (dépressions de l'Ouest, du Nord-Est, du Mosso) se distinguent des régions centrales et du Nord comme les provinces de Muramvya et du Kirimiro, l'espace Bururi/Bututsi qui maintiennent voire renforcent la taille de leur *ingo*. L'examen de la distribution des *ingo* selon le nombre de ménages (1,3 et plus de 3) confirme l'observation précédente (cf. tableau VII).

Tableau VII - Pourcentage des ingo à 1,3 et plus ménages par province à des dates témoins

Province	Date	1 ménage	3 et plus
Bubanza Cibitoke	1971	77 %	5,5 %
	1979	79 %	5,5 %
	1985	83 %	4 %
Bururi	1971	83 %	3 %
	1979	72 %	9 %
Gitega	1971	71 %	10 %
	1979	67 %	10 %
Muramvya	1971	67 %	9 %
	1979	54 %	9 %
	1987	53 %	9 %
Ngozi	1971	77 %	5,5 %
	1979	75 %	6,5 %

Province	Date	1 ménage	3 et plus
Muyinga	1971	75 %	6 %
	1979	81 %	5 %
	1986	88 %	3 %
Kirundo	1971	75 %	6 %
	1979	81 %	5,5 %
	1983	80 %	6 %

(source : 1971 enquête démo, 1979 recensement, 1985/86 enquête agricole ISTEBU)

Trois groupes se dégagent nettement ; les provinces de l'Ouest et périphériques (ménages isolés en augmentation), les régions centrales (répartition stable) et les hautes terres (maintien voire augmentation de la répartition).

Deux structures et modèles familiaux, deux sensibilités politiques ?

Au-delà des moyennes nationales, l'examen des structures ménagères dévoilent deux tendances divergentes : d'une part, la réduction de la taille des *ingo* autour d'un ménage solitaire, d'autre part, le renforcement ou le maintien d'une taille élevée et la corésidence à deux ou trois ménages iraient de pair.

Cette évolution contrastée repose sur des complexes démographiques différents (cf. tableau en annexe) ; la résistance de la famille élargie ou des ménages multiples (*rugo* à plus de 2 ménages 28 % à 47 % du total, forte représentation des *rugo* à plus de six membres) coïncide avec une forte endogamie territoriale (de 93 % à 83 % de résidents âgés de plus de 20 ans originaires de la commune), un sex ratio négatif, une faible présence de populations étrangères alors que l'essor des ménages nucléaires coïncide avec une exogamie forte (de 27 % à 47 % de résidents non originaires de la province), un sex ratio positif déséquilibré, une fréquence élevée de ménage à une personne. Au demeurant ces deux espaces recouvrent des comportements démographiques sensiblement différents qu'il conviendrait de mesurer plus précisément, la zone centrale dont les structures ménagères sont conservatrices ont une forte capacité à contrôler les jeunes générations par le dressage scolaire révélé par une forte demande scolaire des parents, par le contrôle exercé sur l'âge du mariage avec un mariage plus tardif que dans la périphérie et une plus faible

instabilité des ménages chrétiens avec peu de concubinages en comparaison avec les paroisses de la périphérie selon les statistiques paroissiales[36].

On retrouve à cette occasion l'évolution contradictoire des valeurs familiales ; la modernisation des valeurs familiales au profit du père du ménage paternel ou au profit des enfants, de l'individu, coïnciderait avec l'évolution structurelle précédemment dégagée.

Cette évolution contrastée des structures ménagères et valeurs familiales dévoileraient, d'une part, l'entretien du modèle familial ménager inspiré par certaines valeurs traditionnelles verticales, localisé au monde rural de l'intérieur du pays, d'autre part, localisé au monde urbain et aux zones de peuplement périphérique l'émergence d'un modèle familial en rupture avec les valeurs, le mode de vie, les règles de la famille dite traditionnelle.

Si l'on s'en tient à la classification d'E. Todd, on observe deux systèmes familiaux, une famille autoritaire centrée sur le ménage paternel et une famille atomisée nucléaire égalitaire instable dont les sensibilités politiques seraient divergentes. Ainsi la famille autoritaire s'attacherait à une culture politique, à un tempérament qui reprend ses principes organisationnelles, c'est-à-dire qui valorisent l'autorité et la discipline, une certaine rigidité politique, à l'image du père, qui cultive le consensus à l'image de la soumission à la famille, accepte l'inégalité, un pluralisme asymétrique, un parti dominant et des petits partis à l'image des relations entre frères aînés et cadets.

En revanche la famille atomisée ne produirait, du moins ne s'identifierait pas naturellement aux valeurs autoritaires ; plus indisciplinée, plus égalitariste, plus ouverte cette famille secréterait une personnalité de base aux antipodes de la famille autoritaire.

Les résultats du référendum du 5/2/1991[37] nous offre une illustration éclairante de cette hypothèse de recherche. La distribution géographique de ces deux types familiaux se confond avec la répartition des votes lors du référendum du 5/2/1991 ; sans conclure en un déterminisme exclusif - il y a d'autres raisons aux votes du 5/2/1991 - l'espace qui a plébiscité la Charte de l'Unité Nationale coïncide avec les zones de la famille autoritaire alors que l'espace correspondant à un vote sanction/suspicion regroupe les familles atomisées, du moins se confond avec une plus forte fréquence des paramètres démographiques caractéristiques de la famille atomisée (cf. en annexe tableau).

36. Il s'agit des tableaux statistiques des diocèses et des rubriques (jeunes gens en situation irrégulière) qui permettent de mesurer les formes de déviances plus importantes dans la périphérie que dans les diocèses centraux.

37. Référendum du 5/2/91 sur la Charte de l'Unité Nationale.

Une frontière électorale se dessine dans la géographie du pays, l'ouest s'oppose au centre et à l'est, ces deux entités renvoient à des espaces familiaux et à des contextes démographiques différents.

Par ailleurs, ces deux modèles familiaux, qui peuvent reposer sur des stratégies économiques opposées patriarcale et ménagère ou individuelle[38] et qui contribuent à cultiver une certaine distinction sociale, ont en commun leur rupture avec la famille communautaire parentèle mais également le souci de compenser cette absence. Il en résulte un développement des parentés fictives sur des bases communautaires religieuses, d'où un regain des communautés/ confréries de prière islamique, protestante, catholique, ou sur des bases modernes comme les classes d'âge scolaire et de promotion qui se substituent aux familles dans le rituel du mariage, enfin sur des bases territoriales ou claniques. La mouvance de ces nouveaux réseaux de sociabilité constitués sur un mode horizontal voire communaliste peut s'insérer ou être captée par une stratégie politique ou idéologique qui se nourrirait de la crise des valeurs familiales.

L'histoire politique contemporaine et du temps présent gagne donc à prendre en considération les valeurs anthropologiques héritées et en gestation, à réfléchir sur l'interaction entre les comportements, les tempéraments politiques et les systèmes familiaux, les structures ménagères.

La prégnance des valeurs familiales, l'acuité des déséquilibres familiaux peuvent nous éclairer autant sur les ressorts de certaines rébellions[39] que sur les attitudes politiques passées et présentes. Les systèmes familiaux et leurs représentations participent au même titre que les idéologies, les appareils politiques, les institutions, à la mise en scène d'un système politique original.

38. Cf. la problématique avancée par U. Vuorela, *The women's question and the mode of human reproduction, analysis of a tanzanian village*, finish society of development, Helsinki, 1987, 294 p. et de J.W. Grerory et V. Piché, "Mode de production et régime démographique" dans *Rev. canad. des études africaines*, vol. XIX, 1, 1985, pp. 73-88, qui distinguent un mode de reproduction patriarcal et un mode nucléaire en liaison avec le marché ; au Burundi ces deux situations cohabiteraient et toutes les deux seraient intégrées dans la marche.

39. Comme des travaux récents l'ont montré dans le cas des rébellions zaïroises et du Mozambique.

Annexe : Tableau comparé du vote du 5/2/91 et des déterminants démographiques des provinces et sous-régions, pourcentage et classement (ordre décroissant)

province région	vote/cl négatif 1	taille/cl rugo 2	% mén/cl isolé 3	% rugo/cl sup. 6 m 4	3 mén/cl rugo 5	% non/cl origi 6
Bujumbura rural	37 % 1	5,72 8	19 % 3	43 % 10	5 % 9	37 % 3
Cibitoke	27 % 2	5,72 10	21 % 1	39 % 11	5 % 9	45 % 1
Kirundo	25 % 3	5,56 11	12 % 6	47 % 7	7 % 5	9 % 7
Bubanza	21 % 4	5,72 10	20 % 2	39 % 11	5 % 9	45 % 2
Ngozi	11 % 5	5,85 6	14 % 6	47 % 7	7 % 5	7 % 8
Bururi Ouest	10 % 6	5,70 7	19 % 4	39% 11	5 % 9	15 % 5
Makamba°°	5 % 7	7,30 10	9 % 8	49 % 4	9 % 3	15 % 5
Muramvya	5 % 7	6,89 4	8 % 11	62 % 1	10 % 5	11 % 6
Bururi est	4 % 9	8,17 1	9 % 8	49 % 5	9 % 3	15 % 5
Ruyigi	4 % 9	6,00 5	15 % 5	45 % 9	6 % 7	17 % 8
Muyinga	3,5 % 11	5,13 12	12 % 6	48 % 6	5 % 9	7 % 8
Gitega	2,5 % 12	7,24 3	9 % 8	62 % 1	10 % 1	11 % 6
Rutana	2,5 % 12	6,00 5	7 % 4	45 % 9	6 % 7	17 % 4
Karuzi	2 % 14	7,24 3	10 % 7	53 % 3	10 % 1	7 % 8
Cankuzo	1,5 15	6,00 5	7 % 4	45 % 9	6 % 7	17 % 4

Légende :

1 - vote négatif référendum du 2/5/91 et classement décroissant
2 - taille moyenne du rugo en personnes et classement décroissant
3 - pourcentage des ingo isolés solitaires et classement
4 - pourcentage des ingo dont la taille est égale et supérieure à six membres et classement décroissant
5 - pourcentage des ingo à plus de trois ménages
6 - pourcentage des résidents non originaires de la province sur population totale.

°°La province de Makamba pouvait être divisée en deux sous régions est et ouest comme pour Bururi.
Sources : 2 Isabu 84, 3 4 5 recensement 79.

FAMINTINANA

Misy akony amin'ny fijerin'ny mpiara-monina ny fahefana amin'ny ankapobeny ary na ny firehan-kevitra aza ireo rafitra sy soa toavina mitantana ny fianakaviana; toraka izany koa ny fivoarany nandritra ny fanjanahan-tany sy taorian'ny fahaleovantena. Izy ireo manko no riba lafika manavaka ireto fiaraha-monina dinihina eto amin'ity laha-teny ity ireto.

Firenena roa no ohatra noraisina hoenti-mandinika io fifandraisana miako eo amin'ny fivoaran'ny mponina sy ny toe-tsaina politika io. Hita fa misy toetra iraisany ireo firenena ireo, dia ny fitohizan'ny fahefam-panjakana ao aminy sy ny fisian'ny jadona ateraky ny fitomboan'ny mponina, kanefa dia misy toetra manavaka azy ihany koa, dia ny riba ao aminy avy.

SUMMARY

The family systems, both the household family structures and the latent family values, their evolution during the colonial period and since independence, influence the collective perception and representation of the public and community authority, even ideological sensitivities. Such systems make up the specific anthropological basis of the political cultures of the societies under scrutiny.

This interaction between demographic evolution and political mentalities is analyzed through two national cases which present common features: a certain state continuity and similar demographic constraints, though showing noticeable differences, different anthropological structures.